

Association Commerciale & Industrielle Genevoise

Chambre
de Commerce

Genève, le 18 Septembre 1890

(Adresse télégraphique : COMMERCE, GENÈVE)

N^o 2165
/ 1.330

*Avec qui
comparais avec
indiqué*

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli un exemplaire du dernier numéro du "Bulletin commercial suisse", dans lequel nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'article intitulé "Représentation de la Suisse en Russie".

La Chambre de Commerce a cru devoir exposer dans cet article sa manière de voir sur la modification à apporter à la représentation officielle des intérêts suisses en Russie; elle s'est conformée dans ses appréciations à la ligne de conduite qu'elle a toujours suivie lorsqu'il s'est

agi

Au Département fédéral du
Commerce et de l'Industrie,
Berne



agi d'assurer à nos principales industries le maintien et le développement continu de leurs débouchés. Nous estimons que maintenir à St-Petersbourg le mode actuel de la représentation des intérêts suisses serait commettre, au point de vue économique, une faute qu'il serait difficile de réparer par la suite. Seul, un homme parfaitement au courant de notre production nationale et de nos grands intérêts économiques et auquel on donnerait à St-Petersbourg une situation officielle qui lui ouvre dans tout l'Empire russe des portes fermées à de simples consuls honoraires, pourrait rendre aux exportateurs suisses les services de toute nature qui, aujourd'hui, leur font défaut.

Nous prenons la liberté d'attirer votre attention spéciale sur le rôle que la Suisse pourrait être appelée à jouer en Russie dans l'exploitation des forces motrices qui ne tardera pas, croyons nous, à prendre un grand développement.

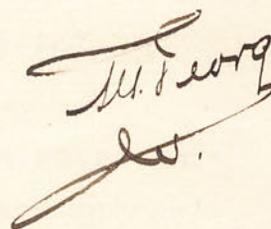
En vous priant de vouloir bien accorder votre attention aux quelques considérations brièvement exposées dans l'article précité de
notre

notre journal, nous saisissons avec plaisir
cette occasion de vous présenter, Monsieur
le Conseiller fédéral, l'assurance de notre
haute considération.

Au nom de la Chambre de Commerce,

Le Président:

Le Secrétaire:



1 Annexe.
